

VISITE DU SPIP DE BORDEAUX

JEUDI 24 MARS 2022

COMPTE-RENDU

Le présent compte-rendu a été rédigé suite aux constatations lors de notre visite et aux propos que **FO Justice CPIP** a pu recueillir auprès des collègues travaillant au SPIP que nous avons pu rencontrer au cours de cette journée.

MF – Centre Pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan

Situation RH :

Force est de constater que la situation RH au SPIP MF Bordeaux est **catastrophique**. Les CPIP doivent gérer **126 dossiers pour certains agents**, une honte !

La réalité est la suivante : 850 détenus pour 400 places. D'ailleurs nous ne comprenons pas qu'avec ces chiffres les agents du SPIP ne soient pas destinataires de la prime de surencorement.

A l'heure de la mise en place des **organigrammes de référence**, qui fixent un ratio de prise en charge à 60 dossiers par CPIP nous alertons **sur l'impossibilité pour les agents en poste au SPIP MF d'exercer leur métier dans de telles conditions**.

Non content de demander à nos collègues de **suivre le double de suivis**, ils doivent exercer sur la MA, la SAS (où d'ailleurs les préconisations du nombre de suivis ne sont absolument pas respectées), l'UHSI et l'UHSA.

Cette situation les prive de toute possibilité d'effectuer des prises en charge telles qu'elles sont préconisées par le RPO1, de s'inscrire à des formations, mettre en place des programmes collectifs ... **FO Justice CPIP**, constate et dénonce, **la dégradation des conditions** de travail des collègues sur ce site et une défaillance de **l'administration dans la prise en charge des usagers du service public pénitentiaire**.

La situation s'est encore dégradée il y a peu. En effet, les agents ne disposant pas d'un bureau d'entretien à chaque étage, n'ont plus le droit de convoquer au 1^{er} étage les détenus des autres étages, ni de bénéficier de box d'entretien disponible au parloir avocat comme il était d'usage jusqu'à présent. Cette situation crée des tensions entre le SPIP et le personnel de surveillance car chacun se retrouve contraint par les injonctions de sa direction.

Comment les CPIP peuvent suivre 126 personnes en détention ordinaire, sans avoir accès à des bureaux d'entretien en nombre suffisant ?

La situation des CPIP affectés au SAS doit également faire l'objet d'une remise en question. Comment un agent peut être : affecter sur un SAS, faire des entretiens arrivants, avoir en charge les dossiers de détenus de l'UHSI, être présent aux CPU, au CT SAS, aux CAP et tenir les permanences de l'unité ? **FO Justice dénonce la dérive de fonctionnement du SAS de Bordeaux**. Ce type de structure nécessite une prise en charge spécifique et donc un nombre de dossiers réduit. Les CPIP affectés à cette structure n'ont pas vocation à exercer partout et nulle part à la fois. Le détournement du rôle et de la charge de travail des CPIP travaillant en SAS est inadmissible. **Comment peut-on se vanter d'ouvrir de nouvelles structures « fleuron de l'administration pénitentiaire » pour en arriver à ce constat déplorable ? Est-ce que les SAS ont vocation à être des coquilles vides ?**

FO Justice CPIP demande l'ouverture à la mobilité de 3 postes de CPIP et 1 poste de DPIP supplémentaires afin de couvrir les besoins du SPIP MF Bordeaux.

FO Justice CPIP espère qu'une solution pourra être trouvée entre la direction de l'établissement et celle du SPIP afin que chaque personnel pénitentiaire puisse exercer ses fonctions. A défaut, des mesures conservatoires devront être envisagées.

FO Justice CPIP exige que les conditions de prise en charge des usagers du service public soient respectées, au sein de la SAS s'agissant du nombre de suivi pris en charge par CPIP.

Locaux et sécurité :

FO justice CPIP a été choqué par les conditions de travail des CPIP, dans les locaux du SPIP MF comme dans les box d'entretien en détention.

Nous avons constaté **des défaillances en termes d'hygiène et de sécurité**. Pour exemple l'évier des sanitaires qui se décroche dans la nuit, le papier toilette qui traîne à même le sol (personne ne retrouvant les clefs du dérouleur), un cahier d'hygiène et de sécurité non consultable lors de notre visite, comme le nom de l'agent de prévention qui n'est connu d'aucun collègue. Ne parlons pas des demandes **d'aménagement de poste** laissées lettre morte à ce jour.

Nous alertons sur l'absence de sécurisation des box d'entretien utilisés par les CPIP au sein du bâtiment maison d'arrêt. Des pièces minuscules où le mobilier est positionné à l'inverse des règles de sécurité pour satisfaire à l'accès d'une alarme coup de poing mal installée. Les seuls remparts contre une agression sont des API qui ne fonctionnent pas toujours. La question est simple : **Faut-il attendre que nos collègues se fassent agresser pour que les règles soient respectées ?**

FO Justice CPIP exige l'arrêt immédiat de ces pratiques dangereuses et l'installation de mobilier décent en détention afin que les agents puissent travailler dans les conditions d'hygiène et de sécurité prévues par leur emploi.

Si la construction des nouveaux bâtiments laisse entrevoir une amélioration des conditions d'exercice au sein du MF, il ne faut pas que cela serve d'excuse à la dégradation de celles existantes. Aussi, il est demandé à la direction du SPIP de prendre en considération sa place au sein de la nouvelle structure et que les agents soient associés au déménagement via la mise en place d'un groupe de travail en amont, pourquoi pas avec la sollicitation d'un ergonomiste.

SPIP de Bordeaux MO

Le SPIP MO de Bordeaux souffre de la même problématique que le MF, **le manque criant d'agents**. En effet, la direction persiste à mettre en place des programmes de prise en charge collectives alors même que les collègues nous informent crouler sous leurs **120 mesures par CPIP**.

Si **FO justice CPIP** se positionne favorablement à la mise en place de programmes collectifs apportant une plus-value indéniable tant en termes de prise en charge que d'intérêt professionnel pour les agents, la priorité pour notre organisation syndicale est la prise en charge de qualité.

Si des moyens humains ont été sollicités à plusieurs niveaux, force est de constater que les demandes n'ont pas été entendues !

Aussi **FO Justice CPIP** alerte la direction de l'administration pénitentiaire ! Au regard du nombre de postes nécessaires en comparaison à celui proposé lors de la campagne de mobilité, **cela équivaut à un pansement sur une plaie béante !**

Concernant les locaux du SPIP MO : Le projet de déménagement sur la cité administrative programmé pour 2024 est accueilli avec méfiance par les agents qui, légitimement, souhaiteraient **être associés via des groupes de travail à la mise en œuvre de ce projet**. Cette mutualisation des idées permettrait que tous les agents puissent se concerter dans l'objectif de s'approprier leur lieu de travail dans un contexte apaisé. D'ailleurs certains agents nous ont fait part d'idées telles que l'institution de formations aux premiers secours ou aux risques incendie, l'importance de la mise en place d'un SAS à l'accueil avec un personnel de surveillance en doublure de l'agent d'accueil.

FO Justice CPIP tient à remercier les agents pour leur accueil lors de notre visite. **Sachez que nous vous soutenons dans vos combats au quotidien pour faire entendre votre parole afin d'améliorer les conditions d'exercice de notre métier de CPIP.**

FO Justice CPIP – le 4 avril 2022

